



## **AVIS DE PRESENTATION DE THESE EN SOUTENANCE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME NATIONAL DE DOCTEUR**

**Monsieur Micaël BELLEAUBRE**

Présentera ses travaux intitulés :

**« Contrôle, surveillance et promotion eaux-de-vie.  
Quel rôle pour l'État ?  
Angoumois, Aunis, sud Poitou et Saintonge (1709-1870). »**

Spécialité : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain

**Le 4 mars 2022 à 14h00**

Lieu :

**La Rochelle Université  
Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines  
Salle Conseil  
1 Parvis Fernand Braudel  
17042 LA ROCHELLE CEDEX 01**

Composition du jury :

**M.AUGERON Mickaël  
Mme LAUCHAUD-MARTIN Stéphanie  
M. MARNOT Bruno  
Mme MONTHUS-FIGEAC Marguerite  
M. SAUZEAU Thierry**

**Maître de conférences, HDR, La Rochelle Université  
Maîtresse de conférences, Université de Bordeaux Montaigne  
Professeur, La Rochelle Université  
Professeure, Université de Bordeaux Montaigne  
Professeur, Université de Poitiers**

### **Résumé :**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production des eaux-de-vie est la principale activité économique d'un territoire limité dont le marché de référence devient Cognac. De nombreux métiers sont impliqués dans l'élaboration de ces produits avant et après le passage à l'alambic. Rapidement, des taxes sont appliquées sur ces boissons. L'État trouve ainsi de nouvelles ressources d'autant que toute la société est concernée, malgré l'existence de privilèges. Afin de faciliter les échanges, la réglementation cherche à harmoniser les mesures et les contenants. Des contrôles tentent de démasquer les fraudes. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la présence de l'État à l'échelon local et national se confirme selon trois tendances principales. Tout d'abord, par la protection des entrepreneurs et de la propriété privée qui débouche sur la prise en compte de questions environnementales et de santé publique. Ensuite, dans un contexte de grande créativité, d'innovation et de transformation du matériel distillatoire, par la préservation des droits des inventeurs grâce au dépôt de demande brevet qui donne la possibilité de dénoncer la contrefaçon. Enfin, les autorités développent des procédures afin de protéger les marques de commerce. Des arrêtés préfectoraux complètent l'arsenal légal qui se déploie. Néanmoins, les contestations et d'autres pratiques limitent la réalité de l'exercice du pouvoir.